

**AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT**

**PROJET
AGRO-ÉCOLOGIQUE
POUR LA FRANCE**

PROGRAMME AMBITION BIO 2017

MAI 2013





Stéphane Le Foll
Ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire
et de la forêt.

L'agriculture biologique : des atouts à cultiver

« L'agriculture biologique et les produits qui en sont issus représentent un secteur économique porteur et dynamique, qui a doublé sur ces cinq dernières années. C'est également un secteur créateur d'emplois ancrés sur l'ensemble du territoire, avec en moyenne 50 % d'emplois en plus dans les exploitations en agriculture biologique que dans l'ensemble des exploitations agricoles françaises.

Ce mode de production respectueux de l'environnement, avec des normes élevées de bien-être animal, contribue à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols, à la préservation, la restauration, le renforcement et la valorisation de la biodiversité, autant d'enjeux majeurs pour l'agriculture d'aujourd'hui et de demain.

Reflète de la diversité de l'agriculture française, l'agriculture biologique contribue à l'aménagement des territoires. Elle offre des perspectives concrètes pour renforcer les liens sociaux entre les agriculteurs, les acteurs de l'agroalimentaire, les citoyens et les consommateurs.

Elle s'appuie sur des entreprises à taille humaine qui ont, de tout temps, développé des produits innovants et qui participent au maillage du territoire.

Les fondements de l'agriculture biologique sont traduits en règles rigoureuses relatives au mode de production et aux contrôles assurant des garanties tant aux consommateurs qu'à l'ensemble des opérateurs de la filière.

Néanmoins, pour développer l'agriculture biologique, des freins sont à lever au plan culturel, technique et économique à tous les stades des filières, en vue de permettre un développement le plus harmonieux possible de l'offre et de la demande. Dans un contexte où les repères alimentaires changent, avec en particulier un intérêt croissant pour les produits locaux et la qualité nutritionnelle, le caractère pionnier de l'agriculture biologique dans ces domaines est à toujours mieux faire reconnaître.

Le développement de la consommation de produits bio renforcera la confiance des agriculteurs et autres opérateurs économiques dont je salue l'engagement.

C'est tout l'objet de ce programme que de faire face à ces défis et de donner un nouvel élan au développement et à la structuration de la bio.

Un rôle moteur au sein du projet agro-écologique pour la France

Par son approche en matière d'agronomie et de pratiques systémiques, l'agriculture biologique a toute sa place dans le projet agro-écologique. Elle constitue une voie majeure et pionnière et doit avoir un rôle moteur de diffusion vers les autres formes d'agriculture. Le programme *Ambition bio 2017* doit donc contribuer non seulement au développement de l'agriculture biologique, mais également au développement du transfert des connaissances et des méthodes de l'agriculture biologique vers les autres modèles de production.

L'agro-écologie peut également enrichir les pratiques de l'agriculture biologique (par exemple en intégrant l'approche et les techniques de la conservation des sols ou de l'agro-foresterie). >>

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT





LE PROGRAMME AMBITION BIO 2017 C'EST :

 Un objectif général de doublement de la part des surfaces en bio d'ici fin 2017 associé à un objectif ambitieux de développement de la consommation.

 Un nouvel élan au développement équilibré et à la structuration de toutes les filières qui vise à mobiliser tant les acteurs de la production, de la transformation et de la commercialisation que les citoyens.

 Un programme élaboré en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés, fruit d'une dynamique initiée par l'État et les Régions.

 La mise en place d'une nouvelle gouvernance, reflet de l'implication des acteurs concernés aux niveaux régional et national, pour le développement de l'agriculture biologique en France.

 Un programme d'actions global qui s'inscrit pleinement dans le projet agro-écologique pour la France *Agricultures : produisons autrement.*

 Ce document présente un certain nombre d'actions concrètes. Un programme complet et détaillé sera établi d'ici fin juillet 2013.

AXE N°1 DÉVELOPPER LA PRODUCTION

Inciter, accompagner, aider, maintenir

Un dispositif d'aides plus stable, plus lisible et plus incitatif sur toute la période de programmation, avec pour finalité la viabilité des exploitations

▶ Inscrire les aides à la conversion et au maintien dans le 2^e pilier de la PAC, via des dispositifs dédiés, en articulation avec les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC). Le ministre de l'Agriculture s'engage à ce que soient apportés au moins 160 millions d'euros par an en moyenne sur la période 2014/2020 (crédits européens et crédits du ministère) pour le financement de ces deux dispositifs.

▶ Prévoir une progressivité des MAEC, par laquelle les systèmes engagés en bio bénéficient d'une rémunération supérieure à celle de démarches environnementales moins abouties.



▶ Majorer ou attribuer en priorité les aides aux investissements du 2^e pilier lorsqu'elles sont mobilisées pour des dossiers s'inscrivant dans le projet agro-écologique, tout particulièrement pour les dossiers bio.

▶ Maintenir le crédit d'impôt.

▶ Développer un portage financier approprié aux producteurs bio en lien avec tous les acteurs financiers, y compris ceux de l'économie solidaire (ex. fonds de garantie, bonifications de prêt...).

🕒 Le développement de l'agriculture biologique dans les zones à enjeux eau

▶ Mobiliser, en s'appuyant notamment sur les agences de l'eau, les syndicats d'eau et les collectivités, un ensemble d'aides dans des sites identifiés pour l'enjeu qualité de l'eau, afin d'orienter la production agricole sur ces zones en priorité vers l'agriculture biologique, en complémentarité avec d'autres systèmes agricoles favorables à la qualité de l'eau.

▶ Apporter dans ces zones un financement des agences de l'eau sur les MAE, l'animation et les actions d'accompagnement et la structuration de filière, dans le cadre du 10^e programme des agences de l'eau pour la période 2013/2018, qui prévoit un quasi doublement, par rapport au 9^e programme, des montants consacrés à la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole.

🕒 Des outils pour maintenir des terres déjà en bio et favoriser l'accès au foncier pour les producteurs bio

🕒 Un accompagnement renforcé pour l'installation de nouveaux agriculteurs

🕒 Des outils de conseil et de développement de la production bio renforcés et mis en cohérence

▶ Mettre à disposition un lieu d'accueil et une offre de conseil et d'accompagnement intégrant les dimensions agronomique, systémique, économique et commerciale, en s'appuyant par exemple sur les initiatives existantes sous forme de « pôles de conversion ».

▶ Assurer une meilleure cohérence des différents réseaux de conseil et d'accompagnement.



AXE N°2 STRUCTURER LES FILIÈRES

Accompagner les filières pour un développement équilibré de la bio

U Une approche par filière privilégiée

▶ Poursuivre la structuration des filières (collecte, outils de transformation...) en particulier pour développer les filières pour lesquelles les besoins sont les plus importants, notamment en réponse à des demandes non couvertes.

▶ Deux priorités sont d'ores et déjà identifiées au niveau national :

– donner à court terme (2013 et 2014 au moins) une priorité aux projets grandes cultures ;

– donner, sur la durée du plan, une priorité au développement des oléo-protéagineux en visant l'indépendance protéique pour l'alimentation animale et humaine, en lien avec le plan protéines végétales.

▶ Des priorités régionales complémentaires ou spécifiques pourront être identifiées, auxquelles il sera répondu en tenant compte de la situation nationale.



U Des outils de structuration des filières et de financement des projets plus adaptés

▶ Renforcer le Fonds Avenir Bio géré par l'Agence Bio. Le ministre de l'Agriculture s'engage à porter à 4 millions d'euros par an le soutien à ce fonds par les crédits du ministère.

▶ Accorder via la Banque publique d'investissement (BPI France) des prêts à certaines sociétés, dont des coopératives agricoles, pour financer des investissements structurants de stockage, transformation ou commercialisation.

▶ Coordonner et optimiser les différentes sources de financement (État, Régions, fonds européens, opérateurs privés...) des projets d'investissement et de structuration en bio.

▶ Développer la contractualisation pour une bonne adéquation entre l'offre et la demande avec notamment des objectifs d'innovations sociales et environnementales.



Une connaissance des marchés améliorée

- ▶ Développer et mieux articuler les observatoires nationaux et régionaux concernant la production, la transformation et la consommation en termes d'échanges et de diffusion.
- ▶ Disposer d'une information plus complète sur les prix aux différents stades de la filière, en tenant compte de la diversité des circuits de distribution, avec en particulier les magasins spécialisés, et du rôle de chacun dans la structuration de la filière, en s'appuyant sur les travaux de l'Agence Bio.



**AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT**

AXE N°3

DÉVELOPPER LA CONSOMMATION ET CONQUÉRIR DES MARCHÉS

*Promouvoir les produits issus
de l'agriculture biologique et toucher
de nouveaux consommateurs*

Un renforcement de la communication

▶ Mettre en œuvre de nouveaux programmes de communication et d'information multipartenariaux coordonnés par l'Agence Bio.

L'information du jeune public

▶ Sensibiliser les élèves, les parents d'élèves et les enseignants en lien avec les actions de l'Éducation nationale : jardinage, visite de fermes bio, classe du goût, actions de vie scolaire...



Un objectif commun de développement de la consommation bio en restauration hors domicile (RHD), en se donnant en particulier les moyens d'atteindre l'objectif de 20% de produits bio dans la restauration collective d'État

▶ Cet objectif réaffirmé s'inscrit dans la dynamique globale de développement des produits locaux et de qualité dans la RHD.

L'accompagnement du développement des exportations

▶ Prendre en compte la bio dans la stratégie d'influence et le Plan d'orientation export agroalimentaire.

AXE N°4

RENFORCER LA RECHERCHE, SON PILOTAGE ET LA DIFFUSION DES RÉSULTATS

Renforcer les programmes de recherche et développement pour et par l'agriculture biologique

Des actions de recherche spécifiques à l'agriculture biologique

- ▶ Définir collectivement les priorités et veiller à leur prise en compte via une réunion annuelle du comité de pilotage du programme *Ambition bio 2017*.
- ▶ Associer les producteurs, les organismes de développement, les acteurs de l'aval, les enseignants de façon plus systématique à l'élaboration des projets de recherche.

- ▶ Conforter les moyens dédiés aux projets bio dans la programmation 2014-2020 du développement agricole et rural (CASDAR) et mettre en œuvre une action thématique transversale dédiée à la bio.

Le développement de la synergie et de la complémentarité entre les actions spécifiques à la bio et celles sur les autres modes de production

- ▶ Prendre en compte certaines thématiques de recherche dans un cadre plus large que celui de la bio (exemple du sol).
- ▶ Encourager les actions de développement qui favorisent les échanges et les transferts de pratiques et de savoir-faire entre agriculture biologique et les autres modes de production.

Une meilleure diffusion et un plus grand partage des résultats de recherche



AXE N°5

FORMER LES ACTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

*Accorder une place plus importante
à la bio au sein des formations*

🔄 *Une meilleure intégration des spécificités
de la bio dans l'enseignement technique
agricole*

- ▶ Poursuivre l'intégration de l'agriculture biologique dans les référentiels de diplôme dont la rénovation est en cours ou à venir, en l'inscrivant dans les objectifs de la démarche *Produisons autrement*.
- ▶ Renforcer le lien entre l'enseignement agricole et les réseaux professionnels bio (stages, intervention de professionnels dans les formations, visites).
- ▶ Poursuivre le développement des systèmes agro-écologiques, en particulier de la bio, dans les exploitations des établissements d'enseignement agricole.



🔄 *Une offre d'enseignement diversifiée
pour la bio dans les formations
supérieures et/ou spécialisées*

🔄 *Des offres de formations continues
des agriculteurs bio plus nombreuses
et plus visibles*

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

AXE N°6 ADAPTER LA RÉGLEMENTATION

Veiller par tous les moyens à disposer d'une réglementation propice au développement de la bio

🔄 *Une meilleure prise en compte des spécificités de l'agriculture biologique dans la réglementation générale*

- ▶ Explorer toutes les voies facilitant l'accès pour l'agriculture biologique à des produits de protection des plantes, des matières fertilisantes, des semences et une sélection animale adaptés.
- ▶ Développer des outils pour accompagner les acteurs de la bio dans l'application de la réglementation générale.



🔄 *Une amélioration de la réglementation spécifique à la bio*

- ▶ Participer activement au processus de révision du règlement européen qui vient de démarrer, pour qu'il constitue un levier pour le développement de la bio tout en maintenant un niveau d'exigence élevé de nature à assurer des garanties fortes tant aux consommateurs qu'à l'ensemble des opérateurs de la filière.
- ▶ Développer les outils d'accompagnement nationaux (guide de lecture, guide des intrants...).

ANIMATION ET SUIVI DU PROGRAMME

 *Au niveau régional, une instance de concertation et de coordination regroupant l'ensemble des acteurs concernés (de l'amont à l'aval), sera mise en place, copilotée par l'État et la Région.*

 *Au niveau national, un comité de pilotage assurera le suivi de ce programme et sa cohérence avec les actions des régions et le futur plan d'actions communautaire. Un tableau de bord servira de référence pour le suivi du programme.*

 *L'Agence Bio sera confortée dans son rôle de communication et d'information, d'animation, d'observatoire de l'agriculture biologique des producteurs aux consommateurs, ainsi que de contribution à la structuration des filières et au développement des marchés et des dynamiques collectives, de l'amont à l'aval.*



« Notre ambition est de mettre en place un processus global de développement de l'agriculture biologique. C'est donc d'augmenter la production, et aussi permettre aux produits d'être transformés, ensuite commercialisés et enfin d'être achetés. C'est tout l'enjeu du programme "Ambition Bio 2017" qui ne se limite pas à un objectif de développement des surfaces en bio. »

Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.
Assises de la Bio, 12 octobre 2012.



POUR EN SAVOIR PLUS : WWW.AGRICULTURE.GOUV.FR • WWW.AGENCEBIO.ORG